



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

questions écrites

Question écrite n° 68326

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement sur les délais de réponse aux questions écrites. À ce jour, il reste 5 468 questions écrites non retirées et sans réponse parmi les 39 215 déposées en 2007 et 2008 lors de la 13e législature. Malgré une amélioration, certains ministères tardent toujours à répondre à certaines questions écrites. Un groupe de travail conjoint aux services des assemblées et services du Premier ministre (secrétariat général du Gouvernement et direction des Journaux officiels) a été constitué le 30 septembre 2008 afin d'examiner notamment le traitement des questions écrites. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les conclusions de ce groupe de travail.

Texte de la réponse

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement partage la préoccupation de l'honorable parlementaire concernant les délais de réponse aux questions écrites. Le contrôle du Gouvernement par le Parlement, au moyen des questions écrites, est un élément important de l'équilibre des pouvoirs. Le poids du travail gouvernemental, la technicité accrue ainsi que la nature des questions, qui touchent de larges domaines, peuvent expliquer des délais supplémentaires. Sur ce chantier, le ministre chargé des relations avec le Parlement souhaite indiquer à l'honorable parlementaire que le Premier ministre a écrit aux présidents des assemblées au printemps 2008 pour leur proposer la constitution d'un groupe de travail conjoint aux services des assemblées et services du Premier ministre (secrétariat général du Gouvernement et direction des Journaux officiels) chargé de rechercher des convergences entre les travaux de dématérialisation du Parlement et du Gouvernement, le traitement des questions écrites étant une des principales questions à examiner dans ce cadre. La concertation qui a été conduite depuis septembre 2008 dans le cadre de ce groupe de travail a permis de définir les besoins respectifs pour aboutir à la rédaction d'un cahier des charges. Une procédure de marché a été lancée et l'objectif est d'aboutir au déploiement du futur outil gouvernemental à l'horizon 2011. Celui-ci comportera quatre fonctions principales : la gestion sous forme dématérialisée de la transmission des réponses aux assemblées et en amont des étapes internes au Gouvernement, une fonction éditoriale destinée à garantir une complète fluidification de la chaîne de traitement, une fonction documentaire destinée aux ministères, une fonction d'aide au pilotage afin d'établir un ensemble de statistiques sur le flux et le traitement des questions. Ce système devrait permettre de répondre aux préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire. Par ailleurs, le ministre chargé des relations avec le Parlement ne manquera pas de rappeler à l'ensemble des membres du Gouvernement la nécessité de répondre aux questions écrites des parlementaires dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68326

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 janvier 2010, page 34

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2786